



Compte-rendu des décisions prises en Conseil Municipal du 09 avril 2021

Le Conseil Municipal de la ville de Villieu-Loyes-Mollon :

Approuve le compte-rendu du conseil municipal du 10 mars 2021.

Vote unanime

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui autorise le Conseil municipal à déléguer en tout ou partie et pour la durée du mandat certaines attributions listées dans son article L.2122-22.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui impose au maire dans son article L 2121-23, de rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal, des décisions qu'il a prises dans le cadre de ces délégations.

D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code pour les opérations d'un montant inférieur à 500 000 €.

Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) pour lesquelles le Droit de Préemption Urbain (DPU) n'a pas été mis en œuvre :

- Terrain, section A sous les n° 84p-85p-86p-882p-1030p-1031p-1126p sis Lieu-dit « Croze Chatillonière ».
- Bâtiment d'habitation, quartier 253 section AH sous les n° 123-124 sis 535 Grande Rue.
- Bâtiment d'habitation, section B sous le n° 1809 sis 354 Avenue Charles de Gaulle.

Prend acte des 3 biens qui n'ont pas fait l'objet de l'exercice du droit de préemption dans le cadre des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

FINANCES

Délibération 01 03 2021 - Présentation d'un état annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux avant le vote du budget

Prend acte de la présentation du tableau des indemnités pour les élus de la Commune.

Commune de Villieu-Loyes-Mollon Année 2020

Nom et prénom de l'élu	Indemnités perçues au titre du mandat concerné		
	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature
BEAUFORT Eric	23 367,49 €	/	/
ERIGONI Rita	9 212,62 €	/	/
GONARD Alain	9 212,62 €	/	/
DOMINGUEZ Marie	9 212,62 €	/	/
THEBAULT Serge	9 212,62 €	/	/
BLANCHARD Sylvie	9 212,62 €	/	/
BOZZACO COLONA Michel	6 046,66 €	/	/
LA ROSA Florence	6 046,66 €	/	/
PICHAT Bruno	6 046,66 €	/	/
VERNEAU Guy	3 165,96 €	/	/

A Villieu-Loyes-Mollon, le 9 avril 2021

Le Maire, Eric BEAUFORT

Ont voté pour : 26
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

Délibération 02 03 2021 - Bilan sur opérations immobilières – Cessions / échanges de terrain – Acquisition d'immeubles – Année 2020 – Budget général Commune

Prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2020 au titre du budget général de la Commune :

Cessions immobilières :

Terrain Au Raffour Section A Parcelle 1704 d'une surface de 4a88ca pour 40 000,- €

Acquisitions immobilières :

Acquisition maison 161 grande rue Préfixe 253 Section AH parcelle n° 185 d'une surface de 12a05ca 190 000,00 € auquel s'ajoute 3 148,02 € pour les frais d'acquisitions

Echanges fonciers : Néant

Ont voté pour : 26
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

Délibération 03 03 2021 - Bilan sur opérations immobilières – Cessions / échanges de terrain – Acquisition d'immeubles – Année 2020 – Budget annexe Assainissement

Prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2020 au titre du budget annexe Assainissement :

Cessions immobilières : Néant

Acquisitions immobilières :

- Achat de terrain STEP Froment, Préfixe 253 Section ZA parcelle n° 256 Le Clodel pour une surface de 56a04ca, 2 241,60 €.
- Achat de terrain STEP Camelet, Préfixe 253 Section ZA parcelle n° 14 Le Clodel d'une surface de 42a40ca, 1 696,00 €.
- Achat de terrain STEP Ruiz, Préfixe 253 Section ZA parcelle n° 18 Le Clodel d'une surface de 38a00ca, 1 520,00 € auquel s'ajoute 281,94 € pour les frais d'acquisitions.
- Achat de terrain STEP Garnier, 3 350,00 € auquel s'ajoute 646,54 € pour les frais d'acquisitions.

Echanges fonciers : Néant

Ont voté pour : 26

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Délibération 04 03 2021 - Bilan sur opérations immobilières – Cessions / échanges de terrain – Acquisition d'immeubles – Année 2020 – Budget annexe Commerces

Prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2020 au titre du budget annexe Commerce :

Cessions immobilières : Néant

Acquisitions immobilières :

- Achat local 154 avenue Charles de Gaulle Section B parcelles 117, 939 et 115 pour une surface de 3a94ca, 255 000,00 € auquel s'ajoute 3 893,64 € pour les frais d'acquisitions.
- Achat local 35 rue de la Gare Section B parcelles n° 916, 917 et 1745 pour une surface totale de 7a21ca, 90 000,00 € auquel s'ajoute 3 492,08 € pour les frais d'acquisitions.

Echanges fonciers : Néant

Ont voté pour : 26

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Délibération 05 03 2021 - Vote des taux d'imposition pour l'année 2021 – Budget principal

Adopte le maintien des taux d'imposition de 2020 pour l'exercice 2021, soit :

- Taxe foncière (bâti) de 15,01% auquel s'ajoute le taux départemental au titre de l'exercice 2020 de 13,97 % soit un taux de référence 2021 : 28,98 %.
- Taxe foncière (non bâti) de 46,16 %.

Ont voté pour : 26

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Délibération 06 03 2021 - Budget général de la Commune

Adopte dans son ensemble le budget primitif 2021 du budget général Commune qui s'établit comme suit :

- o Section de fonctionnement : Dépenses : 2 473 959,82 €
Recettes : 3 577 578,13 €
- o Section d'investissement : Dépenses : 1 969 683,94 €
Recettes : 1 969 683,94 €

Ont voté pour : 26
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

Délibération 07 03 2021 - Budget annexe Assainissement

Adopte dans son ensemble le budget primitif 2021 du budget annexe Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- o Section de fonctionnement : 228 942,00 €
- o Section d'investissement : 682 653,87 €

Ont voté pour : 26
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

Délibération 08 03 2021 - Budget annexe Salle Polyvalente

Adopte dans son ensemble le budget primitif 2021 du budget annexe Salle Polyvalente qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- o Section de fonctionnement : 102 719,23 €
- o Section d'investissement : 95 969,02 €

Ont voté pour : 26
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

Délibération 09 03 2021 - Budget annexe Centre Innovance / centre de rencontre

Adopte dans son ensemble le budget primitif 2020 du budget annexe Centre de Rencontres qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- o Section de fonctionnement : 85 372,59 €
- o Section d'investissement : 282 796,00 €

Ont voté pour : 26
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

Délibération 10 03 2021 - Budget annexe Commerces

Adopte dans son ensemble le budget primitif 2021 du budget annexe Commerces qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- o Section de fonctionnement : 57 140,00 €
- o Section d'investissement : 276 150,00 €

Ont voté pour : 26
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

Délibération 11 03 2021 - Budget annexe Lotissement

Adopte dans son ensemble le budget primitif 2021 du budget annexe Lotissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- o Section de fonctionnement : 16 127,41 €
- o Section d'investissement : 4 048,00 €

Ont voté pour : 26
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

Délibération 12 03 2021 - Renouvellement du bail de chasse avec la société de chasse de Villieu-Loyes-Mollon

Approuve le renouvellement du bail de location avec la Société de Chasse de Villieu-Loyes-Mollon jusqu'au 30 août 2024.

Autorise M. le Maire à signer le nouveau bail.

Ont voté pour : 26

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Délibération 13 03 2021 - Demande de subvention au SDIS – Equipement du Centre de Première Intervention Non Intégré (CPINI)

Sollicite auprès du SDIS l'attribution d'une subvention au titre des acquisitions réalisées sur l'exercice 2020.

Ont voté pour : 26

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Délibération 14 03 2021 - Demande de dégrèvement - Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) - consommation d'eau

Décide d'abandonner la surtaxe d'assainissement pour la MECS sur l'excédent de consommations enregistré, en tenant compte de sa consommation moyenne sur les 3 dernières années équivalent à la somme de **2 195,55 €**.

Ont voté pour : 26

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

RESSOURCES HUMAINES

Délibération 15 03 2021 - Modification du RIFSEEP

Décide d'appliquer les modifications des trois articles ci-après :

Article 1^{er}

Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel versé selon les modalités définies dans la délibération. Les dispositions de la présente délibération prendront effet le 1^{er} avril 2021.

Article 2

Autorisation de M. le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des composantes de cette prime, dans le respect des principes définis ci-dessus.

Article 3

Abrogation et remplacement de la délibération n°23/06/2020 du 22 juillet 2020.

Ont voté pour : 26

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

URBANISME

Délibération 16 03 2021 - Rétrocession Ain Habitat et commune de Villieu-Loyes-Mollon – Résidence la Cure – Parcelles cadastrées section A N°368, 369 et 370 pour le programme de logements sociaux

Accepte la rétrocession à la commune de la voirie, des réseaux et des espaces communs du projet de construction sur le terrain cadastré Section A n°368, 369 et 370.

Autorise M. le Maire à signer la convention de rétrocession de voirie et des espaces communs.

Ont voté pour : 26

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Délibération 17 03 2021 - Servitude de tréfonds pour pose de Berlinoises – Résidence la Cure

Accepte une servitude tréfonds pour la pose de Berlinoises au profit de la société coopérative de production d'HLM AIN HABITAT, le long de la rue de la Cure.

Autorise M. le Maire à signer la convention de servitude à intervenir.

Ont voté pour : 26

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Délibération 18 03 2021 - Convention avec le Syndicat d'Énergie et d'e-communication de l'Ain. Alimentation électrique des 14 logements sociaux : chemin de Chavagneux – Parcelle 1226

- **Accepte** la réalisation des travaux projetés sur la propriété communale cadastrée A n°1226.
- **Autorise** M^{me} ERIGONI à signer ladite convention.

Ont voté pour : 26

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Délibération 19 03 2021 - Acquisition des parts sociales de l'ex bar -restaurant Saint-Pierre

Décide d'acheter à la SCI Angel, M. et M^{me} ANGEL, sous l'égide du liquidateur judiciaire la SELARL MJ SYNERGIE, du ténement, situé Place Saint Pierre, constitué d'un local commercial à usage de bar et restaurant et un garage cadastré A N°1209, A N°1212 et A N°1214 (Place Saint-Pierre – 01800 VILLIEU-LOYES-MOLLON) composé d'un local commercial de 134 m² et d'un garage au prix de 155 000 €.

Autorise M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble pour un prix de 155 000 €, hors frais.

Autorise M. le Maire à signer les actes correspondants auprès du notaire de la commune Maître ROJON, notaire à Villieu-Loyes-Mollon,

Ont voté pour : 26

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

INTERCOMMUNALITE

Délibération 20 03 2021 - Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la CCPA sur les exercices 2014 à 2019

Prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain sur les exercices 2014 à 2019 et de la réponse écrite du président qui l'accompagne.

Donne acte au Maire que la communication dudit rapport a fait l'objet d'un débat.

Ont voté pour : 26

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

ENSEIGNEMENT

Délibération 21 03 2021 - Organisation du temps scolaire – Reconduction de l'organisation de temps scolaire – Semaine de 4 jours

Décide le maintien à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours, organisation effective depuis la rentrée 2018. L'organisation du temps scolaire sera celle pratiquée avant la réforme de 2013 issue du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013.

Décide que les écoles maternelles et élémentaires seront basées sur un enseignement hebdomadaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours, avec une organisation du temps scolaire comme suit :

Ecole maternelle	Ecole primaire
Lundi : 08h30 à 11 h30 puis 13h30 à 16h30 Mardi : 08h30 à 11h30 puis 13h30 à 16h30 Jeudi : 08h30 à 11h30 puis 13h30 à 16h30 Vendredi : 08h30 à 11 h30 puis 13h30 à 16h30	Lundi : 08h30 à 11h30 puis 13h30 à 16h30 Mardi : 08h30 à 11h30 puis 13h30 à 16h30 Jeudi : 08h30 à 11h30 puis 13h30 à 16h30 Vendredi : 08h30 à 11h30 puis 13h30 à 16h30

Autorise M. le Maire ou son représentant à faire la demande de dérogation auprès de M^{me} la DASEN et à signer tout acte aux effets ci-dessus.

Ont voté pour : 26

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Fait à Villieu-Loyes-Mollon, le 09 avril 2021

Le Maire,
Eric BEAUFORT

